



Barème d'Honoraires - Transactions

	Mandat simple	Mandat exclusif
Biens d'habitations - Terrains à bâtir	7%*	6%*
Cession de Bail, fonds de commerce, droit au bail	11%*	10%*

*Honoraires maximum TTC - Honoraire minimum 15 000 € TTC

Sauf convention contraire ou cas exceptionnels, les honoraires sont à la charge du vendeur, TVA au taux de 20 % incluse.

Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerces »

N°CPI 1301 2024 000 000 005 délivrée par CCI PAYS D'ARLES

PAFE IMMO RCS TARASCON : 985 328 145

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 45985328145

Assuré contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle auprès de la **SOCAF**
26 Avenue de Suffren 75015 Paris

AUPI IMMOBILIER a décidé dans un souci de protection absolue de sa clientèle, **de ne recevoir aucun fonds en dehors de ses honoraires.**

Médiateur de la consommation : **MEDIMMOCONSO** – www.medimmoconso.fr

AUPI
IMMOBILIER

1D Boulevard Gambetta
13210 St Rémy de Provence
T.+33 (0)422 912 965
contact@aupi-immobilier.com
www.aupi-immobilier.com